

## Délibération

**D 13**

### **Crédit de CHF 344'000 pour l'achat de deux engins (laveuse et tondeuse) destinés au service des Travaux, Voirie et Espace Public et d'un véhicule de patrouille destiné au Secrétariat Général (Police Municipale)**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 28 septembre 2022, qui décrit dans les détails les achats qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 1er novembre 2022,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gestion et protection de la population du 14 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 novembre 2022, conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### **DECIDE**

par xx oui, xx non et xx abstention,

1. D'acquérir deux engins (laveuse et tondeuse) répondant aux besoins du service des Travaux, Voirie et Espace Public et d'un véhicule de patrouille répondant aux besoins du Secrétariat Général (Police Municipale).
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 344'000 destiné à ces achats.
3. De comptabiliser les dépenses relatives à ces acquisitions dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 344'000 au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2023.

5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 344'000, afin de permettre l'exécution de ces acquisitions.